

Technicien d'Équipement d'Aide à la Personne – TEAP – Titre professionnel

Le Titre Professionnel de Technicien d'équipement d'Aide à la personne est enregistré au niveau 4 du répertoire national des certifications professionnelles. Il est composé de trois activités type, chaque activité comportant les compétences nécessaires à sa réalisation et correspondant à un certificat de compétences professionnelles (CCP).

Objectifs

Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention des compétences définies pour exercer le métier de Technicien d'équipement d'Aide à la Personne selon le référentiel de compétences.

A l'issue de leur formation, les apprenants devront être en capacité :

- de mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et un fauteuil roulant manuel ;
- d'assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et d'un fauteuil roulant manuel ;
- de mettre à disposition et assurer la maintenance d'un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap.

Public concerné et Prérequis

Public :

Tout public souhaitant se former dans le métier de TEAP :

- demandeurs d'emploi,
- salariés des structures de PSDM,
- salariés des officines spécialisées dans le Maintien à Domicile,
- salariés de structures médico-sociales (EHPAD, Accueil de personnes en situation de handicap)

Prérequis :

1. Permis B obligatoire.
2. Les candidats doivent avoir déposé leur dossier d'inscription et être admissibles à l'issue des épreuves de positionnement.
3. Ils doivent aussi disposer d'un financement de la formation.

Programme

La formation est organisée autour de 3 Certificats de Compétences Professionnels ou CCP :

1. Intégration – Tronc commun de connaissances

Présentation du contenu du Titre et de la formation composée de l'acquisition des trois blocs de compétences qui le compose – Positionnement du candidat et adaptation du parcours de formation – Sensibilisation à l'intervention auprès d'une personne en perte d'autonomie – Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement par le traitement des déchets – L'environnement professionnel – Le fonctionnement des structures PSDM et leur réglementation.

2. CCP1 – Mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et un fauteuil roulant manuel.

3. CCP2 – Assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et d'un fauteuil roulant manuel.

4. CCP3 – Mettre à disposition et assurer la maintenance d'un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap.

5. Période d'application en entreprise

6. Préparation à la validation et présentation du candidat à un jury agréé par la Direccte pour les épreuves de certification.

Notre démarche pédagogique

Modalités pédagogiques :

- Présentation thématique théorique en groupe
- Supports et documentation « papiers »
- Utilisation de vidéo et de Power Point
- Présentation et utilisation des équipements par une mise en situation professionnelle en utilisant l'appartement pédagogique équipé avec les différentes aides techniques (déambulateur, lève-personne, verticalisateur, lit médicalisé électrique, fauteuil roulant manuel, fauteuil roulant électrique...)

Moyens techniques

FINANCEMENTS POSSIBLES

- Salariés en alternance : contrat de professionnalisation, Pro-A ou contrat d'apprentissage.

Dans le cadre des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, la formation étant prise en charge financièrement, aucune contribution financière ne sera demandée à l'apprenant.

- Demandeurs d'emploi : demande d'acceptation de prise en charge de la formation auprès de votre conseiller France Travail.

- Salariés en transition professionnelle: CPF de transition professionnelle (Transitions pro) après dépôt et étude de votre dossier auprès de leurs services.
- Compte personnel de formation (CPF) .

Nous vous accompagnons au montage de votre dossier de financement, contactez-nous.

Dans tous les cas, merci de nous contacter pour toute demande de devis.

Livrables

Aucune session n'a eu lieu en 2024. Les résultats de la session 2025 seront affichés au début de l'année 2026.

En savoir plus

Pour plus d'information sur :

- **Les débouchés et perspectives d'évolution :**
[Technicien / Technicienne d'équipement d'aide à la personne : métier, études, diplômes, salaire, formation | CIDJ](#)
- **La possibilité de valider un/ou des blocs de compétences (rubrique blocs de compétences) :**
[RNCP38562 – TP – TEAP](#)
- **Les équivalences ou passerelles (rubrique liens avec d'autres certifications professionnelles) :**
[RNCP38562 – TP – TEAP](#)
- **Le taux d'insertion en emploi (rubrique pour plus d'informations) :**

[RNCP38562 – TP – TEAP](#)

Certification

Code RNCP : 38562

Certificateur : ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Date d'enregistrement de la certification : 19/01/2024

Evaluation

Modalités de validation de la certification :

- La validation est constituée à la fois par les résultats des **évaluations en cours de formation** et en **contrôle continu** (organisés par le centre de formation) et la **validation des compétences en fin de parcours**, par un jury agréé par la DREETS.
- La présentation de l'ensemble des modules de formation et leur validation donneront lieu à l'obtention du Titre complet TEAP.
- La réussite partielle à un ou plusieurs CCP (Certificat de Compétences Professionnelles) donnera lieu aux qualifications correspondantes; les CCP non obtenus pourront être représentés.

FORMATION INITIALE

Durée : Formation en alternance avec de la formation théorique en centre (301h) et des périodes en entreprise (4 semaines minimum).

Tarif : Merci de nous contacter pour toute demande de devis

Demande de contact

[Pré inscription](#)

[Demande de devis](#)

Dernière modification le 14 janvier 2026 à 09h02

IF2M
113, rue Marietton – 69009 Lyon
04 78 62 02 02
contact@if2m-formation.fr